
Renvoi au comité des finances des dons du citoyen Gaigarais l'aîné, qui offre 682 livres 6 sous, montant de son emprunt forcé, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances des dons du citoyen Gaigarais l'aîné, qui offre 682 livres 6 sous, montant de son emprunt forcé, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 569;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31273_t1_0569_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

ligne de démocratie entre les amis et les ennemis de la Révolution. Ceux-ci vont subir la peine due à leur forfait, et les autres ne se laisseront jamais de travailler au bonheur du peuple et de crier : Vive la République, Vive la Montagne. »

Simon FILLIOUX (*présid.*), JUNIJEN (*secrét.*).

4

La société républicaine d'Issoudun annonce que le citoyen Gaigarais l'aîné, l'un de ses membres, a fait don à la patrie d'une somme de 682 livres 6 sous 4 deniers, montant de son emprunt forcé.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

5

L'agent national du district de Châlons annonce que des biens d'émigrés, estimés 80,585 liv., ont été vendus, dans la dernière décade, 238,970 liv.

Insertion au bulletin (2).

[Châlons-sur-Marne, 24 vent. II] (3).

« Citoyen président,

La vente des biens des émigrés s'est continuée pendant la décade dernière avec le plus grand succès; tu en peux juger par ce tableau :

Somme des estimations : 80,585 liv.;

Somme des enchères : 238.970 liv.

Donne à ce résultat la publicité nécessaire pour que les scélérats qui ont quitté leur patrie apprennent avec quelle fureur les républicains se partagent leurs riches dépouilles. S. et F. »

LIÉNARD (*agent nat.*).

6

La société républicaine de Thouars félicite la Convention d'avoir décrété le gouvernement révolutionnaire, la liberté des nègres, le bannissement des aristocrates, et des secours aux sans-culottes indigens, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Thouars, 22 vent. II] (5).

« Représentans,

Vous avez bien mérité de l'humanité en décrétant un gouvernement révolutionnaire, la liberté dans nos colonies, le bannissement des aristocrates et des secours aux sans-culottes indigens.

(1) P.V., XXXIII, 379-80.

(2) P.V., XXXIII, 380. M.U., XXXVII, 445; C.Eg., n° 577.

(3) C 294, pl. 982, p. 19.

(4) P.V., XXXIII, 380. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(5) C 295, pl. 994, p. 2.

Recevez la reconnaissance que méritent ces immortels travaux; encore une fois, restez sur le sommet de la Montagne pour conjurer les orages et foudroyer les intrigants, qui jettent des fleurs sur les précipices qu'ils creusent sous nos pas, et n'abandonnez le gouvernail que quand le vaisseau de la République sera dans le port d'une paix cimentée par le sang des tyrans. Périssent à jamais les monstres qui oseraient attenter à la représentation nationale, et Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne. »

COURBILLY, DAVERLE, NORMANDIN-BERNARD, AUDEBERT fils, GUILLON fils, RODIN, BODIN, J. LINDEBERT, MITTEAULT, MAUBERGER le jeune, N. VAUD, MARTIN DESNOUE, CHAUVEAU (*tanneur*), DELAUNAY (*serrurier*), AUROUX, GARNIER, SOUTIER, BLOT, JUBERT, MOREAU, E. MARTIN, DUPLAIX, MOYEZ, C. BARNET (*secrét.*), PICAULT, LANDRI, GOUDAULT, BODIN, ISANBAR, ADMIRAUT, BERNARD, GUILLETRY, THUYAU, GEORGES, POINT (*boisselier*), LANOUE, GUILBOT (*tisserand*), BOUIN, S. DUPONEL, DABULLET, VASSE, RICHARDIN, MAUGIN, TESSIER, BOREAU, MINAULT (*Ch^{en}*), PRIER, NOYRAULT, DORÉ, AUDEBERT, VASSILARD, MESCHIN, GUERIN, MARILLET l'aîné, CORDIER, GRALS, GUITTON (*entrepr.*), GUIBAULT, J.B. MONNIED, VALLERAY.

7

Les habitans de la commune de Rozet-les-Mesnils annoncent que cette commune, composée de 53 feux seulement, a fourni 17 défenseurs à la patrie; et qu'une collecte faite par eux a produit 100 liv. en argent, 34 chemises, 4 paires de bas, deux paires de souliers, une paire de bottes, et un manteau de cavalier (1). Elle envoie à la Convention le procès-verbal de la réunion dans le temple de la Raison, où la lecture des décrets, des discours analogues aux circonstances, des chants, des hymnes patriotiques (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

8

La société populaire de Saintes applaudit au décret du 8 ventôse contre les ennemis de la révolution, et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de l'égalité soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Saintes, 16 vent. II] (4).

« Citoyens représentans,

Le décret du 8 ventôse contre les ennemis de la Révolution a été accueilli avec cet enthousiasme qui accompagne toujours les loix conservatrices de la liberté publique : les vrais républi-

(1) P.V., XXXIII, 380.

(2) Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 380. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t); J. Sablier, n° 1203.

(4) C 295, pl. 994, p. 3.